





LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

INFORMATION A L'ATTENTION DES CANDIDATS A L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

L'information sur l'usage de l'outil d'aide au classement des vœux (dans le cadre du dispositif national Parcoursup) Pour plus d'information sur les traitements de données personnelles réalisées dans le cadre du dispositif parcours, nous vous invitons à consulter le site de la plateforme Parcoursup.fr.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par l'IFSI de Montélimar pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions du RGPD.

Ces données sont collectées dans le but de faciliter l'analyse des candidatures effectuée par la commission d'examen des vœux dans le strict cadre des modalités et critères d'examen pédagogique des vœux qu'elle a déterminés.

Les données relatives à au parcours scolaire, à la scolarité, au diplômes, appréciations, vie personnelle (activités extra scolaires), à la motivation et souhait de parcours (et plus globalement les données précisées dans l'arrêté Parcoursup) peuvent provenir du traitement automatisé dénommé « Parcoursup » (cf. arrêté du 31 décembre 2020 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Parcoursup »).

Les informations recueillies sont conservées pour une durée de 7 mois au sein de l'établissement (temps nécessaires au processus d'examen des vœux et classement) et pour une durée de 2 ans dans le cadre du dispositif national Parcoursup.

Les destinataires de ces données sont le chef d'établissement et des personnes habilitées par ce dernier en fonction dans les services et commissions chargés de traiter les dossiers des candidats ou d'examiner les candidatures. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer les droits que vous tenez des articles 38, 39, 40 et 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés à l'adresse suivante : ifsi-dei@ghp.fr ou Corine.PERRET@ghpp.fr

s'agissant des données dans le cadre de l'examen des vœux et de leur classement. De manière plus globale sur le traitement relatif à la plateforme Parcoursup, vous pouvez vous adresser à : Laure CUOQ, directrice de l'IFSI-IFAS : laure.cuoq@ghpp.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif d'aide à l'examen des vœux, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'établissement à l'adresse suivante : Corine.PERRET@ghpp.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)